

## TFP Barman

### Qu'est-ce que le Titre à Finalité Professionnelle « Barman » ?

Le [TFP](#) « Barman » est une certification, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelle (RNCP), reconnue par la branche professionnelle des [Hôtels](#), [Cafés](#), [Restaurants](#). Elle permet de valider les compétences professionnelles du métier de barman au sein de l'ensemble des établissements de cette branche, favorisant ainsi les mobilités professionnelles.

Voir la fiche RNCP [TFP « Barman »](#).

## Quels sont les avantages ?



### Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, il vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

### Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière

### Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous du [CERTIDEV](#), l'organisme certificateur de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants .

## Quelles sont les missions du Barman ?



Le titulaire du TFP « Barman » doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- ✓ Accueil des clients et vente de boissons et produits d'accompagnement
- ✓ Service en salle ou au comptoir
- ✓ Suivi de la qualité de service et prévention des situations à risque
- ✓ Mise en place et préparation des produits
- ✓ Gestion et mise en stock des produits, consommables et matériels
- ✓ Réception, contrôle et mise en stock des produits
- ✓ Suivi des tendances et des attentes de la clientèle

## Quelles sont les compétences validées par le TFP ?

Le barman doit être capable de maîtriser les blocs de compétences suivants :

Blocs de compétences	Modalités d'évaluation
BC1 : Réaliser et optimiser l'accueil et le service des clients au bar	Études de situations numérisées et questionnaire (1heure max); Mise en situation professionnelle (30min max).
BC2 : Assurer la préparation et la disponibilité des boissons et produits d'accompagnement servis au bar	Études de situations numérisées et questionnaire (1heure max); Mise en situation professionnelle (30min max).
BC3 : Accompagner l'évolution de l'offre et l'amélioration de l'expérience client au bar	Entretien d'évaluation à partir d'une production écrite réalisée par le candidat (30min max).

A noter : Les blocs de compétences ci-dessus peuvent être suivis indépendamment les uns des autres permettant ainsi des parcours souples, courts et adaptés aux besoins des salariés.

## Quels sont les emplois accessibles ?

Le titulaire du TFP « Barman » peut accéder aux emplois suivants :

- ✓ Barman
- ✓ Chef Barman

## Comment obtenir et financer le CQP ?

La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

2 voies d'accès sont possibles :

### La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible) ou le salarié via son [compte personnel de formation](#)
- ✓ Une [préparation opérationnelle à l'emploi](#) suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#)
- ✓ Un [contrat d'apprentissage](#), avec l'accompagnement d'un [maître d'apprentissage](#)

### La Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Les modalités d'évaluation et les règles de validation des compétences sont différentes selon les blocs de compétences.

**L'attribution de la certification se fait après la validation totale de tous les blocs de compétences.** Il est possible de valider les blocs de compétences séparément (une attestation de blocs est alors délivrée).

*AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation.*  
[Consultez les règles de prise en charge de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants.](#)

## Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?



[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

## Qui contacter pour aller plus loin ?

### **Vous êtes une entreprise**

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification « Barman » ? [Contactez votre conseiller AKTO.](#)

### **Vous êtes un organisme de formation**

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilitier par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous du [CERTIDEV](#), l'organisme certificateur de la branche des Hotels, Cafés, Restaurants.

### **Vous êtes un salarié**

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Barman ». Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#).